

AFFAIRE N° 6

PROPOSITION de M. Maxime HOARAU concernant un terrain situé aux CAMELIAS

LE MAIRE. - Nous avons reçu de M. Maxime HOARAU une proposition pour son terrain sis à Saint-Denis, au lieu dit "Les Camélias".

Voici sa lettre.

Monsieur le Maire,

Suite à la conversation que nous avons eue, j'ai l'avantage de vous faire savoir que je céderai volontiers, à la Commune de Saint-Denis, mon terrain des Camélias au prix de 7 millions CFA.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une superficie de près de 4.000 m².

Je suis prêt, le cas échéant, à m'entendre avec vous sur des facilités éventuelles de paiement et vous demande de me fixer au plus tôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

Signé: M. HOARAU.

LE MAIRE. - Pour aujourd'hui, Messieurs, nous pouvons prendre à cet effet un vote de principe quant à l'acquisition de ce terrain sous réserve bien entendu que M. HOARAU consente la réduction du prix proposé.

M. AUBER. - Dans les environs des Camélias, il y a, je crois, un terrain qui doit nous être cédé par la S.I.D.R.

M. VERGOZ. - Ce terrain nous est-il nécessaire?

LE MAIRE. - Il ne l'est peut être pas pour le moment mais devant le nombre sans cesse croissant d'enfants d'âge scolaire, ce terrain peut être utile.

M. HOARAU Edouard s'étonne le voir qu'à Saint-François les écoles reçoivent les enfants à partir de 2 ans 1/2.

LE MAIRE. - Je me renseignerai auprès de M. l'INSPECTEUR PRIMAIRE et vous tiendrai au courant.

A l'unanimité, moins les voix de MM. VERGOZ et de VILLENEUVE qui se sont abstenus, le Conseil vote le principe de l'acquisition de ce terrain, sous réserve bien entendu que le prix soit réduit.

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il existe à Sainte-Clotilde, ruelle la Cure, un terrain vacant d'une superficie de 6.329 m2 environ, borné:

- Au Nord par Mme Vve Jean-Baptiste GABAYE, sur 101 mètres;
- à l'Est par la ruelle la Cure sur 72 mètres;
- au Sud par Mme Vve ZEMIR Raphaël sur 73 m.70;
- à l'Ouest par Copeau, Sidoni, Ivrin Joseph, Marcy Lucien, Pichenière, Urbain et Nativel sur 72 mètres,

dépendant de la Curatelle.

Il propose au Conseil d'en faire l'acquisition pour y construire une école moderne.

S'agissant d'une réalisation d'utilité publique, M. le Maire propose que la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique soit entreprise dans le meilleur délai.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

autorise, pour ces motifs, le Maire à entreprendre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique du terrain de 6.329 m2 sis à Sainte-Clotilde, ruelle la Cure, dépendant de la Curatelle, destiné à recevoir la construction d'une école moderne./.